

wagons grâce auquel le cultivateur pourra livrer ses céréales à l'éleveur de son choix.

**M. Quelch:** L'honorable député d'Assiniboia s'est donné beaucoup de peine pour essayer de prouver que les députés de notre groupe n'ont pas appuyé le sien quand il a demandé que le contrôleur des transports répartisse les wagons au choix des cultivateurs. Nous ne l'avons pas fait, c'est vrai, parce que nous ne croyons pas que ce soit du ressort du contrôleur des transports. A l'heure actuelle, c'est du ressort de la Commission canadienne du blé. C'est elle qui décide de l'allocation des wagons. Son groupe, la CCF, ne tient pas à critiquer la Commission parce qu'il sait que des critiques de ce genre ne sont pas bien vues des cultivateurs. Alors, au lieu de critiquer l'organisme dont relève la répartition des wagons couverts, il tente d'établir que cette fonction est celle du contrôleur des transports.

Nous ne formulons pas ce genre de critiques en ce moment. Nous ne critiquons pas la Commission, ni le contrôleur des transports, parce que ce n'est pas de son ressort.

Pour ce qui est de savoir si les wagons couverts doivent être répartis d'après le choix des cultivateurs, notre groupe a toujours approuvé ce principe chaque fois qu'il a fait l'objet d'une mise aux voix à la Chambre. Que fait l'honorable député d'Assiniboia pour étayer sa prétention que nous n'avons pas toujours adopté cette attitude?

Il mentionne un membre de notre groupe: le député de Medicine-Hat. Le député de Medicine-Hat n'a jamais annoncé la politique agricole de notre groupe. Jusqu'à sa mort, c'est le représentant de Battle-River qui annonçait cette politique pour notre groupe; depuis, c'est moi qui suis chargé de le faire. Quand le député prétend que nous n'avons pas toujours appuyé la répartition des wagons couverts selon le désir des cultivateurs, il ne dit pas la vérité.

**M. Johnson (Kindersley):** Monsieur le président, le point à ne pas perdre de vue est le projet de résolution actuellement à l'étude et le débat qui nous renseignera sur le projet de loi dont il sera suivi. Il ne faut pas oublier que, depuis quelques années, le gouvernement libéral cherche à saborder la Commission canadienne du blé. Nous le constatons une fois de plus aujourd'hui.

La Commission canadienne du blé a déclaré qu'elle ne veut pas être chargée de la répartition des wagons couverts entre les divers points de livraison. L'administration a restreint le champ d'action du contrôleur des transports de la façon que le ministre des Transports a indiquée cet après-midi, si bien que la tâche énorme que représente la

répartition des wagons couverts échoit à la Commission canadienne du blé, laquelle a déclaré par le passé qu'elle n'en voulait pas. Sa tâche est de vendre du blé. Le ministre du Commerce nous a dit qu'elle ne s'occupait pas des affaires de banques et voici qu'on nous dit qu'elle ne s'occupe pas d'entreprises ferroviaires, non plus.

Un vaste domaine est laissé à l'initiative du contrôleur des transports. Y a-t-il lieu de se contenter des services de quelqu'un qui ne touche aucun traitement du ministère des Transports, mais reçoit \$12,000 par année en tant que membre de la Commission des grains? Il me semble qu'il faudrait prendre au sérieux le travail du contrôleur des transports. Le ministère des Transports devrait avoir une autorité plus grande en vue de l'application des règlements. Et ici, nous ne sommes plus d'accord avec les créditistes, qui veulent bien que se maintienne l'état de choses actuel. Ils n'admettent pas, comme nous, qu'il n'y a pas juste répartition des wagons entre les endroits d'expédition. Comme le contrôleur des transports a dirigé les wagons vers des endroits particuliers, il a peut-être accordé des faveurs aux députés créditistes et ils ne veulent pas se le mettre à dos.

**M. Low:** C'est honteux et enfantin!

**Une voix:** C'est mesquin!

**M. Johnson (Kindersley):** La façon dont procède le contrôleur des transports est passablement enfantine, car on nous dit qu'il n'a pas à diriger des wagons vers des endroits d'expédition précis, alors que, l'an dernier, il a admis, au comité de l'agriculture et de la colonisation, qu'il était bien prêt à régler tous les cas qui pouvaient se présenter.

Ce que je veux que retienne le ministre, ce sont les critiques que nous avons dirigées contre l'administration actuelle du contrôleur des transports. Il existe un vaste champ d'action dont personne ne s'occupe en ce moment. Si nous nommions deux ou trois contrôleurs des transports pour assurer la coordination du mouvement ferroviaire, tout l'acheminement des céréales se ferait de façon plus efficace et nous pourrions enfin appliquer le principe que les organismes agricoles de l'Ouest souhaitent tant voir établir, en dépit même d'un gouvernement hostile. En soumettant un projet de loi comportant certaines de ces dispositions et en veillant à leur application, le Gouvernement mériterait la reconnaissance des cultivateurs de tout le Canada.

**M. Smith (Battle-River-Camrose):** Monsieur le président, je voudrais consacrer quelques instants de plus à l'étude du projet de résolution. Hier soir, je me suis efforcé d'exposer